



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : /

**DELIBERATION N° 3**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2018

**Objet :**  
**Avances de  
subventions et  
participations**

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J.DARRIGADE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C.DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A.VALOT), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée n'ayant pas donné de procuration : C.ORDONNES

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de permettre aux associations et organismes publics d'assurer la continuité de leur fonctionnement en allouant à ces organismes régulièrement subventionnés par la Commune une avance sur les subventions et participations avant le vote du budget 2019. Ces avances peuvent être versées dans la limite de 25 % des sommes allouées en 2018 et sur demande expresse des organismes.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . Approuve sa proposition,
- . **Accepte** le principe d'avances de subventions sur le budget 2019 aux organismes suivants : Centre Communal d'Action Sociale, Centre Social et de Loisirs Dou Boucaou, Comité des Œuvres Sociales du personnel communal, Boucau-Tarnos-Stade, Elan Boucalais, SICSBT, Syndicat Intercommunal du Parc

des Sports, Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos, Comité des fêtes, CAEM, Syndicat Txakurrak, l'EPCC de la Scène Nationale du Sud Aquitain.

. Décide que le montant des sommes allouées avant le vote du budget ne pourra excéder 25 % des subventions allouées en 2018.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 18 décembre 2018  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/12/2018